

► Développement

► Objectif

Répondre aux interrogations des artisans sur les questions juridiques et fiscales touchant à la vie de leur entreprise.

► Bénéficiaire

Entreprise artisanale.

► Description de la prestation

Le conseil juridique apporte des informations et des préconisations sur :

- le passage du statut d'entreprise individuelle en société : avantages et inconvénients, modalités pratiques, conséquences fiscales, formalités ;
- l'affectation du patrimoine pour accéder au statut d'EIRL (entreprise individuelle à responsabilité limitée) : avantages, inconvénients, modalités pratiques ;
- le choix du statut pour le conjoint : conjoint associé, conjoint salarié, conjoint collaborateur, avantages et inconvénients des trois formules ;
- les baux commerciaux : information sur les textes réglementaires, conseil personnalisé ;
- le contentieux commercial : procédure, démarches à effectuer.

Le conseil fiscal apporte des informations et des préconisations sur :

- le passage au régime du réel simplifié ou au régime du réel normal de l'entreprise exploitée sous le régime de l'auto-entrepreneur : conditions, modalités, délais ;
- les conséquences pour l'entreprise des changements fiscaux issus des lois de finances annuelles.

► Modalités techniques

- Permanence téléphonique et accueil physique tous les matins de 9 h à 12 h.
- Suivant la complexité des questions posées, l'artisan peut être orienté vers un conseiller spécialisé.

► Coût de la prestation

Prestation prise en charge par la Chambre de métiers et de l'artisanat.



© Lisa F. Young - Fotolia.com

► Contacts

Pôle entreprise

• Toulouse
05 61 10 47 47
nsiroit@cm-toulouse.fr

• Antenne de Saint-Gaudens
05 61 89 17 57
dricou@cm-toulouse.fr

► www.cm-toulouse.fr